

Pour permettre aux enfants de participer à un voyage scolaire éducatif (sorties scolaires avec nuitées) ou à une classe de découvertes, La Jeunesse au Plein Air (La JPA) et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) proposent d'accompagner, sous forme de chèques vacances, les familles en difficulté sociale ou économique. De plus, quand les enfants sont en situation de handicap, l'aide apportée peut également prendre en compte le surcoût lié au transport, à l'encadrement supplémentaire et au matériel adapté.

Sont aidées de manière plus soutenue, par le dispositif conventionnel, les familles dont les enfants sont scolarisés dans des établissements relevant d'un des dispositifs de l'éducation prioritaire, classés en territoire politique de la ville, implantés en zone rurale ou classés en zone de revitalisation rurale.

Le dispositif JPA-ANCV propose une aide individuelle, dans un projet collectif, d'un montant compris entre 15 % et 35% du coût total du séjour. Cette aide doit permettre le départ de celles et ceux qui, sans cet apport significatif, auraient pu être exclus du projet pédagogique ; elle permet ainsi la participation au séjour de tout le groupe classe.

Retrouvez les formulaires de demandes d'aide et la présentation des partenariats ANCV-JPA sur

<http://www.jpa.asso.fr/index2.php?goto=decouverte>

Joindre le délégué national en région de La JPA, un représentant de l'union régionale ou du comité départemental de La JPA, coordonnées sur <http://www.jpa.asso.fr/index2.php?goto=contacts>